



Collecte des emballages et des ordures ménagères 2025

Décalage de collecte des jours fériés :

En cas de jour férié, aucune collecte n'a lieu ce jour-là. La collecte de toute la semaine est alors décalée au jour suivant jusqu'au samedi.

- Mardi 1^{er} janvier** – Nouvel an
- Lundi 21 avril** – Lundi de Pâques
- Jeudi 1^{er} mai** – Fête du travail
- Jeudi 8 mai** – Victoire 1945
- Jeudi 29 mai** – Ascension
- Lundi 9 juin** – Lundi de Pentecôte
- Lundi 14 juillet** – Fête nationale
- Vendredi 15 août** – Assomption
- Mardi 11 novembre** – Armistice 1918
- Jeudi 25 décembre** – Noël

5 déchetteries intercommunales sont à votre disposition :

- Déchetterie du Vieux Domaine**
Route René Dumont - 18100 Vierzon
- Déchetterie du Petit Râteau**
Route du Petit Râteau - 18100 Vierzon
- Déchetterie de Neuvy-sur-Barangeon**
Route de la Chapelle - 18330 Neuvy-sur-Barangeon
- Déchetterie de Vignoux-sur-Barangeon**
Rue de la Landette - 18500 Vignoux-sur-Barangeon
- Déchetterie de Nohant-en-Gracay**
Route de Genouilly - 18310 Nohant-en-Gracay

Les bons gestes de la collecte :

- ☞ Pensez à sortir votre bac la veille au soir.
- ☞ Présentez votre bac avec la poignée côté route.
- ☞ Le bac ne doit pas déborder, ni présenter de sacs à ordures ménagères au pied.
- ☞ Séparez vos emballages, ne les emboîtez pas.
- ☞ Les mouchoirs en papier et l'essuie-tout se jettent avec les biodéchets.
- ☞ Les cartons bruns d'emballage (déménagement, colis...) doivent être déposés en déchèterie.
- ☞ Pensez au compostage pour vos déchets biodégradables.
- ☞ Pensez à nettoyer régulièrement votre bac.